

# Contrat d'engagement mutuel

Saison : Octobre 2011 à mars 2012

Entre David DELAUNAY

Route de la Croix Blanche

69510 RONTALON

06 64 83 68 20

En agriculture biologique, contrôle Ecocert SAS – F32600

Et les adhérents de l'AMAP de Fonsala à St Chamond

## Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

N° d'adhérent : \_\_\_\_\_

. s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de **légumes** dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Fonsala auprès du producteur précité.

. s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP de Fonsala ainsi que les principes décrits dans la charte des AMAP en Rhône-Alpes et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production et la régularité des commandes.

## Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage

- ✓ . à produire des légumes dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance<sup>(1)</sup> Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes) et à fournir des produits en agriculture biologique.
- ✓ . à fixer les prix de ses produits en toute transparence.
- ✓ . à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.
- ✓ . à discuter et mettre en place, en accord avec l'adhérent, des solutions en cas d'intempérie ou de cas de force majeure menant à une impossibilité de livrer ses produits. Il pourra par exemple être envisagée la possibilité de fournir des paniers plus conséquents à des périodes plus propices.
- ✓ . à se montrer également solidaire et à trouver des solutions dans le cas où l'adhérent rencontrerait des difficultés à honorer son contrat pour des raisons de force majeure.

## Article 3 : Engagement de l'AMAP

L'AMAP s'engage à respecter la charte des AMAP et adhère à ce titre au réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes. Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons. Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers. Pour cela, elle fera appel à l'engagement de ses adhérents.

(1) Alliance PEC Rhône-Alpes – 8 Quai Maréchal Joffre – 69 002 LYON. 04 78 37 19 48.

[www.alliancepec-rhonealpes.org](http://www.alliancepec-rhonealpes.org).

## Article 4 : Contenus des paniers

Le producteur propose des paniers à 8 € à 11 € et à 16 € et 20 € contenant des légumes de saison. Des exemples de contenu de panier sont disponibles à l'accueil de la distribution

## Article 5 : Distributions

Centre Social de Fonsala – salle du rez-de-chaussée - Les mardis soirs de 18h30 à 19h30

## Article 6 : Durée du contrat

Le dit contrat prend effet le mardi 5 octobre premier jour de livraison et se termine le mardi 30 mars, dernier jour de livraison.

## Article 8 : Résiliation.

Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale).

Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production).

## Article 7 : Commande

L'adhérent s'engage à prendre un panier identique chaque semaine (entourer la formule choisie) :

Panier à 8 €                      Panier à 16 €

Panier à 11 €                     Panier à 20 €

Période d'octobre 2011 à mars 2012 : **25 semaines**

**Attention David sera absent le 21 février 2012.**

**Distribution assurée le 1/11/2011.**

L'adhérent pourra s'il le désire ne pas prendre de panier durant **quatre semaines pendant la saison.**

Merci d'inscrire les 4 dates au maximum où vous ne souhaitez pas de panier :

\_\_\_\_\_

Total des commandes :

\_\_\_\_\_paniers à \_\_\_\_\_euro, soit \_\_\_\_\_

A régler en (entourer la formule choisie) :

1 fois              2 fois              3 fois              6 fois

**Votre référent pour cette saison : Murielle Brugière 04 77 22 27 87/06 03 05 48 90**

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_ le ...../...../2011

**Signatures      L'adhérent :**

**Le producteur :**